

Comment travaille le PFBC

Le PFBC ne participe pas directement à la mise en œuvre ou au financement des programmes. Il ne dispose pas de secrétariat ou de personnel permanent. Par contre, il constitue une **courroie de transmission entre bailleurs de fonds et organismes d'exécution** et sert de **forum de dialogue** entre les partenaires.

La structure de gouvernance choisie pour le PFBC est le pilotage par une « facilitation » assurée par l'un des membres, pour une durée déterminée, avec pour objectif d'**organiser un dialogue et une collaboration entre les différents partenaires**, de structurer un programme de travail sur la base des orientations du Plan de convergence de la COMIFAC et de représenter le Partenariat à l'extérieur.

La Phase 2008 - 2009 de la Facilitation du PFBC

Après les États-Unis d'Amérique (2003 - 2004) et la France (2005 - 2007), la facilitation du PFBC est maintenant assurée par l'Allemagne pour la période 2008 à 2009. Se basant sur les résultats d'une évaluation franco-allemande du Partenariat, effectuée en 2007, la Facilitation allemande entend renforcer les activités des membres du PFBC dans les quatre **axes stratégiques prioritaires** suivants :

- Renforcement des institutions de la COMIFAC et du PFBC
- Amélioration de la gouvernance forestière et des conditions cadres
- Mise en œuvre du Plan de convergence et des principaux accords et conventions internationales sur l'environnement
- Mécanismes financiers novateurs de soutien au financement des actions prévues dans le Plan de convergence

Dans le prolongement du travail accompli par les facilitations précédentes, l'Allemagne s'efforcera de renforcer davantage le potentiel de coordination du PFBC et de développer pleinement son rôle de forum de dialogue au niveau de toutes les parties prenantes du secteur forestier.

En savoir plus sur le PFBC : www.cbfp.org

Les partenaires du PFBC

Le Partenariat regroupe les 10 pays membres de la COMIFAC, des agences des pays donateurs, des ONGs, des représentants des institutions de recherche et du secteur privé. Actuellement, il compte les **48 membres** ci-après qui travaillent tous vers le même but : améliorer la communication et la coordination entre les membres et créer des synergies entre leurs projets, programmes et politiques respectifs, dans le soutien au Plan de convergence COMIFAC :

■ Les gouvernements

Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Commission européenne, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grande-Bretagne, Guinée Équatoriale, Japon, Pays-Bas, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad

■ Les organisations internationales

Banque africaine de développement, Banque mondiale, COMIFAC, FAO, GRASP, Mécanisme mondial de l'UNCCD, Organisation internationale des bois tropicaux, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Secrétariat de la Convention sur les espèces migratoires, PNUD, PNUE, UNESCO

■ Les ONGs et groupes de recherche

African Wildlife Foundation, Centre for International Forestry Research, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Conservation International, Forest Trends, Jane Goodall Institute, Netherlands Development Organisation (SNV), Union internationale pour la conservation de la nature, Wildlife Conservation Society, World Resources Institute, WWF International

■ Le secteur privé

Association technique internationale des bois tropicaux, Interafrican Association of Forest Industries, International American Forest and Paper Organisation, Precious Woods Holding, Society of American Foresters



Mentions légales

Responsable: Dr. Hans Schipulle, BMZ
PFBC Facilitateur 2008-2009
Texte: Herbert Christ, GTZ
Coordinateur PFBC Facilitation
Barbara Fröde-Thierfelder,
ECO Consulting Group Oberaula
Fotos: PFBC (1), H. Christ (GTZ, 5), WRI (1)
Impression: Druckhaus Waitkewitsch, Alsfeld



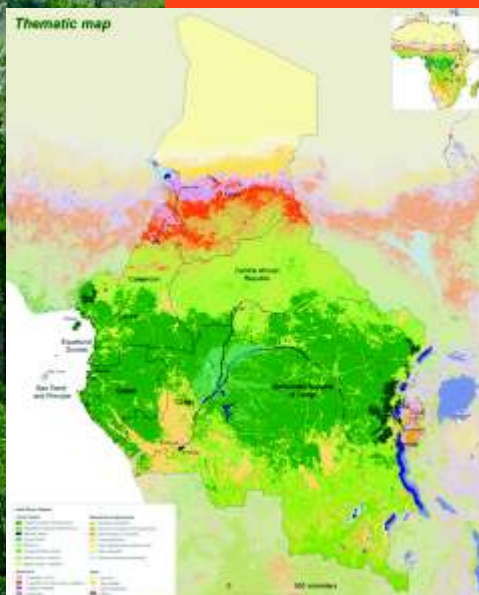
Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Les écosystèmes forestiers du bassin du Congo

S'étendant sur une superficie de plus de 180 millions d'hectares, du Golfe de Guinée de l'Océan Atlantique jusqu'aux montagnes du Rift Albertin à l'est, les écosystèmes forestiers du bassin du Congo couvrent une large partie de l'Afrique Centrale. Ils constituent la deuxième réserve de forêts denses et humides, représentant **un cinquième des forêts tropicales à canopée fermée restant au monde**.

Abritant (entre autres) trois sur quatre espèces des Grands Singes, les forêts du bassin du Congo sont d'une importance cruciale pour la **conservation de la biodiversité** à l'échelle planétaire et fournissent, en tant que puits de carbone, des **services écologiques essentiels au niveau régional et global**.

Bien qu'une grande partie de sa superficie ait pu être préservée pendant ces dernières années, les écosystèmes forestiers de la région restent confrontés à plusieurs facteurs constituant des **risques élevés** – une surexploitation des ressources de bois et de minéraux, le commerce de la viande de brousse et une faible gouvernance – et qui demandent une **action globale concertée**.



La région du COMIFAC - Source: WRI

PFBC – Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin Congo (PFBC), a été lancé lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002, comme partenariat non-contraignant enregistré auprès de la Commission pour le Développement Durable des Nations Unies. En tant que partenariat de « type II », il représente une **initiative volontaire d'une multitude d'acteurs** qui contribue de manière complémentaire à **la mise en œuvre d'un engagement intergouvernemental** (Déclaration de Yaoundé).

Le PFBC travaille en relation étroite avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'organe régional chargé de l'orientation et de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales, dans l'intérêt de **promouvoir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo**.

Les membres du PFBC apportent leur appui à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et de la Déclaration de Yaoundé. Leurs **activités** visent à :

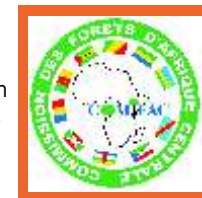
- protéger la biodiversité de la région,
- promouvoir une bonne gouvernance forestière et
- améliorer le niveau de vie des habitants dans la région.

Suivant l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, que l'on retrouve également dans le cadre de coopération des partenaires membres du PFBC, **l'objectif du PFBC est d'augmenter l'efficacité** des programmes et des initiatives de ses membres en favorisant le dialogue, la collaboration et la communication entre eux.

Parmi les activités concertées déjà réalisées, on peut citer à titre d'exemple la recherche et la **publication conjointe** de l'« **Etat des Forêts du Bassin du Congo 2006** », premier rapport sur l'état des forêts dans le bassin du Congo, publié en collaboration avec la COMIFAC.

Dans ses efforts de communication, le PFBC essaye d'informer les partenaires sur les programmes et les activités actuellement financés et mis en œuvre par ses membres : nous organisons des ateliers et des groupes de travail, et poursuivons une communication ciblée par courrier électronique et à travers le site web www.cbfp.org.

COMIFAC – La Commission des Forêts d'Afrique Centrale



La base légale de la COMIFAC fut posée en 1999 par la **Déclaration de Yaoundé** faite à l'issue du Sommet des Chefs d'Etat du Cameroun, République du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, Tchad. Cette déclaration reconnaît que **la protection des écosystèmes forestiers du bassin du Congo fait partie intégrante du processus de développement** et réaffirme l'engagement des signataires à travailler en collaboration pour promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo.

La Conférence des Ministres en charge des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC), érigée plus tard en « Commission des Forêts d'Afrique Centrale », fut mandatée de coordonner le suivi des activités relatives à la mise en œuvre de la déclaration dans la région. Le **Plan de convergence** de la COMIFAC, adopté par les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale en 2005, définit les stratégies d'intervention régionales des Etats de la sous-région et des partenaires au développement.

Les dix axes stratégiques du Plan de convergence :

- (1) Harmonisation des politiques forestières et fiscales
- (2) Connaissance de la ressource
- (3) Aménagement des écosystèmes
- (4) Conservation de la diversité biologique
- (5) Valorisation durable des ressources forestières
- (6) Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté
- (7) Renforcement des capacités / participation des acteurs / information / formation
- (8) Recherche – développement
- (9) Développement des mécanismes de financement
- (10) Coopération régionale et partenariat

